

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

21/04/2016

Dossier complet le

N° d'enregistrement

2016-43

1. Intitulé du projet

Aménagement des berges de Loire à Roanne

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de ROANNE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Yves NICOLIN, maire de la ville de Roanne

RCS / SIRET

2 1 4

2 0 1

8 7 3

0 0 0 1 2

Forme juridique

collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
7° b)	Pont d'une longueur inférieure à 100 m : création d'un ouvrage d'art de franchissement du Renaison d'une longueur de 80 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La ville de Roanne a décidé d'aménager les bords de Loire et dans le cadre de ce programme, une passerelle de 80 m est prévue permettant de relier les deux bords du Renaison. Cette passerelle est uniquement à vocation modes doux. Cette passerelle n'aura aucun appui dans le lit mineur du Renaison. Les appuis sont aménagés au niveau des abords (sur ou derrière les digues). Le tablier de l'ouvrage se situera au minimum au niveau du haut des digues.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à la mise en valeur des berges de la Loire dans Roanne, permettant de développer son attractivité résidentielle et touristique.

Ce secteur, en rotule de l'entrée Est de Roanne depuis le Coteau et le long des Berges de Loire se compose d'un ensemble sans unité d'entités urbaines différentes, mais est desservi par un réseau viaire lui conférant une bonne desserte mais aussi trop lisible et consommateur d'espace. Cette accessibilité génère également des contraintes physiques fortes de site que sont les coupures urbaines et leurs conséquences en termes de nivellement. La présence de la Loire, du Renaison, du port de plaisance, sa position et la présence d'un foncier mutable à court terme offre une attractivité support de l'émergence d'un projet urbain ambitieux, qui s'inscrit dans une réflexion dynamique portée et enclenchée par la Ville de Roanne.

L'aménagement prévu fait de ce site un lieu d'attractivité pour les habitants et pour les touristes. La création de la passerelle va permettre d'augmenter le linéaire modes doux et de relier des cheminements piétons existants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux d'aménagement de la passerelle consisteront en la création de deux appuis au niveau des digues et la pose d'une passerelle modes doux. Les travaux seront localisés et n'engendreront pas d'impact au niveau du lit mineur du cours d'eau.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, ce projet engendre peu de travaux. Il s'agit uniquement d'assurer l'entretien et le suivi de la passerelle créée.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de passerelle est soumis à un dossier au titre de la Loi sur l'Eau.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de la passerelle modes doux	80 m
Largeur de la passerelle modes doux	4 m

4.6 Localisation du projet

Passerelle mode doux

Adresse et commune(s) d'implantation

La passerelle (mode doux) est située sur la commune de Roanne et plus particulièrement sur les digues du Renaison qui appartiennent au Domaine Public Fluvial.

Coordonnées géographiques¹ Long. 4 ° 04 ' 37.9" E Lat. 46 ° 01 ' 47.5" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ : Long. 4 ° 04 ' 37.9" E Lat. 46 ° 01 ' 47.7" N

Point d'arrivée : Long. 4 ° 04 ' 38.0" E Lat. 46 ° 01 ' 47.2" N

Communes traversées :

Passerelle mode doux : Roanne

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

cf. texte Présentation du programme.pdf

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les points d'appuis de l'ouvrage seront disposés sur le haut des digues de part et d'autre du Renaison. Les deux digues sont construites de pierres et de végétation. Les parties situées au pied des digues sont constituées de bandes enherbées et de quelques arbustes tandis que les parties hautes des digues sont occupées par des chemins piétons.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le PLU de Roanne a été approuvé le 15 janvier 2008. La zone d'étude s'inscrit dans plusieurs zonages à savoir : NS (zone naturelle stricte) et NL (zone naturelle partiellement constructible). Dans les deux zonages sont autorisés les équipements publics sous réserve qu'ils s'intègrent à leur environnement.
Le projet s'inscrit aussi dans la bande de protection de 100 mètres de part et d'autre des canalisations de gaz (servitude I3) établie selon l'article R.123-11.b du Code de l'Urbanisme.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est intégrée dans une ZNIEFF de type II : Ensemble fonctionnel du fleuve Loire et de ses annexes à l'aval du barrage de Villerest.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé en zone de montagne.
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé sur une commune littorale.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude est située à environ 30 km au Nord-Est du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les RD9 et RD207 situées à proximité sont intégrées dans le PPBE du département de la Loire, datant de 2015. Leur trafic est compris entre 8200 et 16400 véhicules par jour. La zone d'étude n'est concernée que par la RD207. Réseau départemental PPBE 2ème échéance.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas inscrit dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement prévu n'empiète pas sur une zone humide.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Roanne est intégrée dans le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'inondation du bassin de l'Oudan approuvé le 15 décembre 2015. Sur la commune, il concerne plus particulièrement le Renaison. La commune est aussi concernée par le PPRI de la Loire, prescrit le 05/07/1999 (qui été abrogé le 30/10/2006). Il n'y a pas de PPRT.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Certains sites BASIAS et un site BASOL sont identifiés à l'Ouest et au Nord Ouest de la zone. Cependant, tous ces sites sont situés à plus de 200m. De ce fait, il n'est pas concerné par des sols pollués.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas inscrit dans une zone de répartition des eaux.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Roanne ne possède aucun captage d'Alimentation en Eau Potable (AEP). Le projet n'est inscrit dans aucun périmètre de protection.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seul un site inscrit se situe à proximité de la zone. Il s'agit du centre ancien de Roanne. Cependant, la zone de projet n'est pas incluse dans le périmètre de protection.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet est localisée à la périphérie d'une zone Natura 2000, au titre de la direction habitat : "Milieux Alluviaux et aquatiques de la Loire". La zone de la passerelle n'a pas d'emprise directe sur des habitats d'intérêt communautaire désignés sur ce site Natura 2000 car les appuis seront disposés directement sur le haut des digues et non sur les milieux naturels.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique identifié n'est pas classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux ne nécessiteront pas d'infiltration ou de pompage dans la nappe d'eau souterraine.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendra uniquement des fondations au niveau des appuis de part et d'autre du Renaison. L'ouvrage prévu n'engendra pas d'impacts sur les masses d'eau souterraines.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux prévus n'engendront aucuns excédents de matériaux.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement va nécessiter l'apport de matériaux pour les fondations des appuis. En revanche, les matériaux utilisés ne proviendront ni du sol, ni du sous-sol du site.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Loire est identifiée comme réservoir de biodiversité dans le SRCE Rhône-Alpes et comme un site Natura 2000. Cependant, le projet s'inscrivant en périphérie du fleuve, il n'aura pas d'impact direct sur la biodiversité ni sur les habitats naturels.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implantera sur une ZNIEFF de type II mais la faible ampleur du projet et la vocation de celui-ci limitent les incidences sur ces zones à sensibilité.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <p>Aucun espace naturel remarquable, espace agricole, forestier et maritime ne sera impacté.</p> <p>En effet, l'ouvrage n'aura pas d'appuis dans le lit mineur mais uniquement au droit des digues. Il permettra un raccord au cheminement piéton existant.</p>
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <p>Le projet n'est concerné par aucuns risques technologiques.</p> <p>Aucun PPRT et aucun site SEVESO n'est recensé à proximité du site.</p>
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <p>Le projet est concerné par un risque d'inondation et plus particulièrement sur la partie Est. L'essentiel de cette zone est en effet immergée par les crues supérieures à un débit de 3000m³/s et 4000m³/s. Celles-ci entraînent une submersion de la digue ce qui pourrait impacter l'appui de l'ouvrage au droit de ce site. Sur sa partie Ouest, seule la berge peut être immergée par les crues supérieures à 3000m³/s et 4000m³/s.</p> <p>Le risque de mouvement de terrain est inexistant.</p> <p>Le risque sismique est de 2, il est donc considéré comme faible.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <p>Le projet n'engendre aucun risque sanitaire.</p>
Commodités de voisinage	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <p>Il n'est concerné par aucun risque sanitaire.</p>
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <p>L'ouvrage étant réservé aux modes doux, le bruit occasionné est relativement faible. L'aménagement de manière intrinsèque n'est source d'aucune nuisance sonore.</p>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <p>Il est affecté par le trafic routier et le trafic ferroviaire situé à environ 150m au sud de l'aménagement. Le niveau sonore de cette voie se situe entre : 76 < Laeq < 81 dB(A) (PLU de Roanne).</p>
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <p>L'ouvrage n'engendre aucune nuisance olfactive.</p>
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <p>Le projet n'est pas concerné par des odeurs.</p>
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <p>La forte fréquentation des usagers peut entrainer des vibrations sur l'ouvrage mais de manière superficielle. Cependant, cet élément sera pris en compte dans la conception du projet. De même, l'ouvrage en lui même ne provoque aucune vibration.</p>
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <p>Le projet n'est pas concerné par des vibrations.</p>

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>L'ouvrage sera équipé d'éclairage ce qui engendrera des émissions lumineuses.</p> <p>Le projet sera concerné par des émissions lumineuses situées de part et d'autre du futur ouvrage. Elles éclaireront les cheminements piétons afin d'assurer la sécurité des piétons. L'éclairage sera réduit afin de limiter la gêne pour la faune.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>L'ouvrage n'est pas source d'émissions de polluants.</p>
<p>Pollutions</p>	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p>L'ouvrage prévu n'étant pas fermé, l'écoulement des eaux pluviales ne sera impacté que de façon superficielle. Les eaux pluviales s'écouleront directement dans le Renaison.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le projet n'engendrera aucune production de déchets.</p>
<p>Patrimoine / Cadre de vie / Population</p>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>La zone du projet est située en partie dans le périmètre de protection du monument historique, la Chapelle Saint-Nicolas-du-Port. Dans le cadre de l'opération, l'ABF sera consulté pour la prise en compte des contraintes architecturales.</p> <p>L'aménagement permettra d'ouvrir un nouvel accès aux piétons. Il aura des impacts d'un point de vue paysager et permettra d'optimiser le cadre de vie en améliorant l'accessibilité des modes doux. Il n'y aura aucune modification au niveau de l'agriculture et de la sylviculture, non présentes au droit du site.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de l'aménagement au dessus du Renaison et du programme global (réaménagement de l'espace public), sans extension d'emprises sur des espaces naturels, le projet n'aura aucune incidence sur l'environnement. En effet, l'ouvrage prévu engendra uniquement des fondations au niveau des appuis de part et d'autre du Renaison. Les impacts sur les aléas inondation et berges seront traités dans le cadre du dossier loi sur l'eau. La zone du projet étant intégrée en partie dans le périmètre de protection du monument historique de la Chapelle Saint-Nicolas-du-Port, l'ABF sera consulté pour la prise en compte des contraintes architecturales. Au vu des ces éléments, il apparaît qu'une étude d'impact ne semble pas nécessaire dans le cadre de cet aménagement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Roanne**

le, **18 Avril 2016**

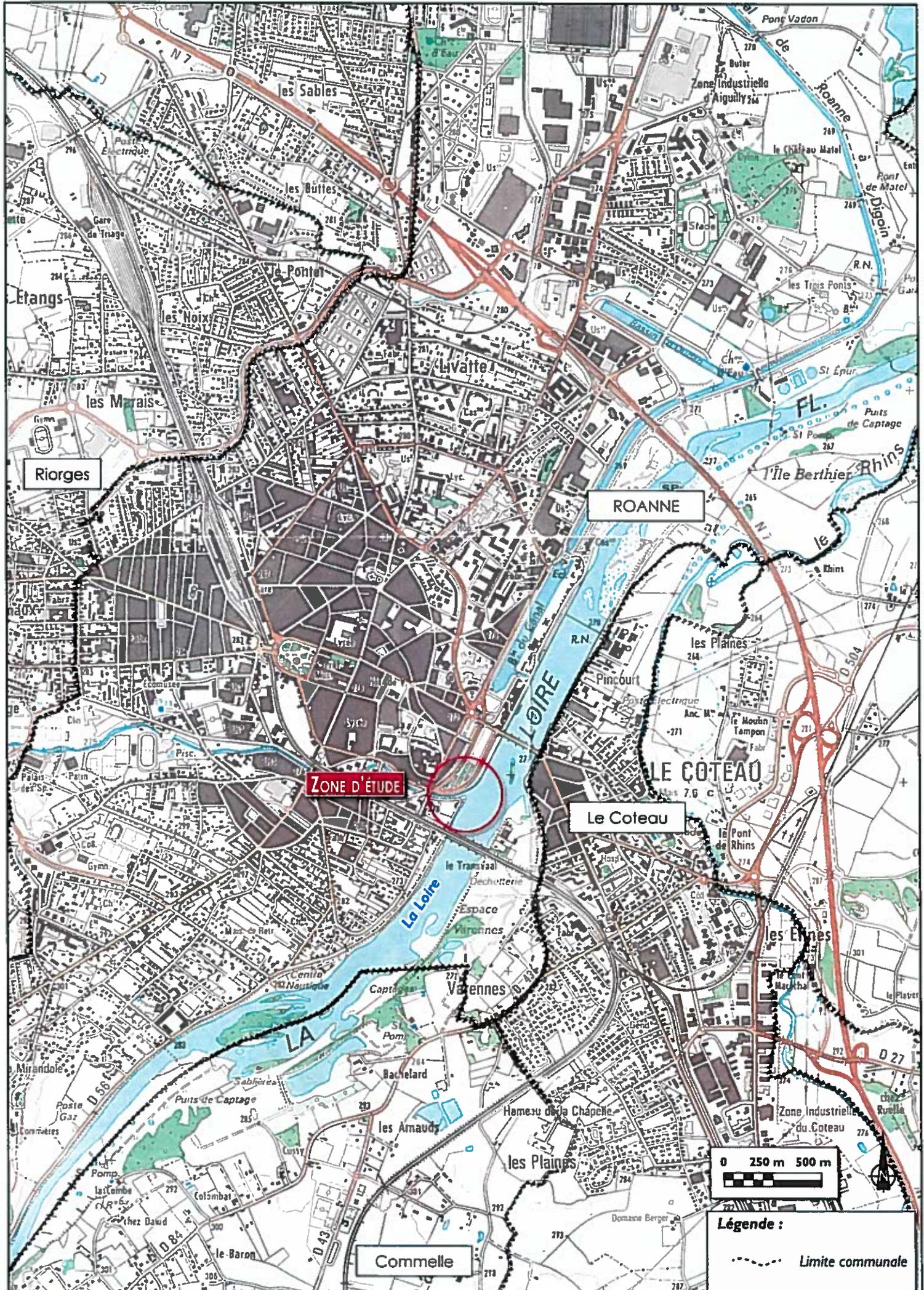
Signature

Le Maire

*Yves NICOLIN
Député de la Loire
Président de Roannais Agglomération*



PLAN DE SITUATION



PLAN PROGRAMME

Echelle : 1/2000



Présentation du programme

La Ville de Roanne a décidé d'aménager les bords de Loire. Le site se développe sur environ 14 hectares. Il est délimité à l'Est par la Loire, à l'Ouest par le centre-ville, au-sud par le Renaison, une extension du périmètre traverse le Renaison jusqu'au sud des voies ferrées, et au Nord par le bassin du Port de Roanne.

Ce programme consiste à répondre aux enjeux suivants :

- La création de la place Dorian à géométrie urbaine en lieu et place d'un nouveau rondpoint avec constitution d'un front bâti tenu entre la rue Jean Jaurès et l'avenue de Lyon avec la mise en valeur de la chapelle des mariniers.
- La confirmation de l'usage collectif et de la qualité paysagère de la Place Aristide Briand et des berges par des aménagements qui valorisent l'état existant.
- Le désenclavement des berges par des percées et des prolongations de voies existantes est/ouest
- L'ouverture du Square des Martyrs vers le quartier et l'inscription contemporaine de ce lieu de commémoration.
- La mise en œuvre des continuités par les modes doux, confortable et sécuritaire le long des berges et desservant la ville.
- La restructuration du réseau viaire confirmera l'apaisement et l'intégration des modes actifs dans les enjeux forts de circulation et de stationnement.
- L'accompagnement des opérations de constructions, salle d'exposition, logements au sud de la place Aristide Briant, programme mixte commerce/logements au droit de la place Dorian, mutation des ilots longeant la rue Dépierre selon l'opportunité foncière.

Ce programme sera réalisé en plusieurs phases :

- Phase 1 : aménagement de la rue Dépierre
- Phase 2 : aménagement de la passerelle piétonne au-dessus du Renaison, de la Voie sans Nom, de la Place Briand, des berges Sud, du square des Martyrs
- Phase 3 : aménagement du carrefour Dorian, de la Place des Mariniers, des berges Nord.

